

Protection des données à caractère personnel

Le pèlerin malade, la personne handicapée (ou son représentant légal), l'hospitalier ou l'hospitalière (ou son représentant pour les mineurs), confie à l'Association Diocésaine de LA ROCHELLE-SAINTEs les données à caractère personnel nécessaires au respect des dispositions légales, réglementaires et procédurales, nécessaires à son inscription auprès du pèlerinage diocésain à LOURDES.

Il accepte expressément que ces données soient conservées, traitées et utilisées pour les besoins de la prestation et pendant la durée de celle-ci.

Il accepte également que ces données soient communiquées, pour les seuls besoins de l'exécution de la prestation ou lorsque la Loi l'exige, à des sous-traitants, des prestataires ou autres tiers.

À compter de la fin de la mission, les données personnelles seront conservées pendant une durée de cinq ans à l'issue de laquelle elles seront détruites ou anonymées sauf motifs légitime de conservation au-delà de cette durée.

Le pèlerin malade, la personne handicapée, l'hospitalier ou l'hospitalière, est informé qu'à compter de cette opération, la Direction du pèlerinage Diocésain de LA ROCHELLE-SAINTEs ne sera plus en mesure de lui communiquer aucun renseignement ou document d'archive.

Le pèlerin malade, la personne handicapée, l'hospitalier ou l'hospitalière, dispose par ailleurs du droit de demander à la direction la Direction du pèlerinage Diocésain de LA ROCHELLE-SAINTEs l'accès aux données à caractère personnel qui le concernent, la rectification, l'actualisation ou l'effacement de celles-ci ou d'en demander la portabilité.

Il a également la faculté de s'opposer au traitement de tout ou partie des données personnelles qui le concernent ou d'en limiter l'utilisation sans préjudice des conséquences susceptibles d'en résulter pour la suite de l'exécution de la prestation.

Le pèlerin malade, la personne handicapée, l'hospitalier ou l'hospitalière, peut présenter toute demande à la direction la Direction du pèlerinage Diocésain de LA ROCHELLE-SAINTEs, responsable du traitement des données personnelles, en s'adressant à cet effet au responsable de la Direction ; il a également la faculté de formuler une réclamation auprès de la CNIL en cas de difficulté.

*

Document à dater et signer par le pèlerin malade, la personne handicapée (ou son représentant légal), l'hospitalier ou l'hospitalière (ou son représentant pour les mineurs), et à retourner joint à son inscription au Pèlerinage du 29 juillet au 02 août 2024.

Fait à
le

NOM - PRENOM -SIGNATURE